

Pour quoi ?

- **Vous êtes en recherche active d'emploi et avez identifié un métier ou une formation, mais vous souhaitez être éclairé sur la faisabilité de ce projet au regard de votre handicap.**

La Prestation Handicap Projet doit permettre de :

- vérifier la compatibilité entre votre handicap et votre projet professionnel et/ou de formation
- repérer le cas échéant les contre-indications médicales liées au métier envisagé

La Prestation Handicap Projet est différente d'une visite médicale d'embauche. La visite médicale d'embauche doit valider l'aptitude à un poste. La Prestation Handicap Projet permet d'évaluer la faisabilité d'un projet de métier (qui peut recouvrir différentes situations de travail).

Pour qui ?

- **demandeurs d'emploi** inscrits ou non à Pôle Emploi
- **bénéficiaires de l'article L5212 13 du Code du travail** (Reconnaissance Travailleur Handicapé, AAH, Carte d'invalidité, pension d'invalidité, rente...), **ou en voie de le devenir** (accusé-réception de la demande),
- **orientés marché du travail** et se situant dans un parcours d'insertion professionnelle

Pour plus d'informations :

- **Renseignez-vous auprès de votre conseiller** Cap emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Boutique de Gestion pour Entreprendre (BGE) ou auprès du coordonnateur apprentissage (via le référent handicap du CFA).

Comment ?

Si votre conseiller vous oriente vers la Prestation Handicap Projet et que vous donnez votre accord, il rédigera une **fiche de liaison** qu'il adressera à la structure qui réalisera la prestation.

Vous serez ensuite contacté pour convenir d'un rendez-vous dans un délai d'un mois, puis vous recevrez une **convocation écrite**.

Pour l'entretien, vous devrez apporter tous les éléments médicaux en votre possession, ainsi que votre CV.

Lors de l'**entretien médical professionnel**, vous rencontrerez un médecin du travail :

- Il échangera avec vous afin de reconstituer votre parcours médical à l'appui des éléments que vous aurez transmis (l'auscultation lors de l'entretien n'est pas systématique)
- Il analysera vos capacités au regard de l'activité professionnelle envisagée
- Il partagera avec vous son avis sur l'adéquation entre votre projet et votre handicap

Après l'entretien, il rédigera son **avis argumenté**, cette fiche vous sera ensuite adressée ainsi qu'à votre conseiller.

Où :

Les Prestations Handicap Projet se dérouleront au plus proche de votre domicile sur un des lieux suivants, avec un médecin du travail appartenant aux structures suivantes :

Angers : Service Médical Inter Entreprises de l'Anjou (SMIA) à Saint-Barthélemy-d'Anjou **Doué-la-Fontaine** : AFPA

Cholet : Service Médical Inter Entreprises de la région Choletaise (SMIEC) **Laval** : AFPA

Le Mans, Sablé sur Sarthe, La Ferté Bernard, Mamers : Service de Santé au Travail de la Sarthe (ST72)